

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 janvier 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 328 - Vœu relatif aux Maisons des élèves de l'Ecole « Telecom Paris-Tech ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'établissement public de « Telecom Paris-Tech » envisage son déménagement sur le campus de Paris – Saclay ;

Considérant que cet établissement est propriétaire de logements étudiants constitués en Maisons des élèves, proposant plusieurs centaines de chambres et de studios répartis sur deux bâtiments sis au 212, rue de Tolbiac et sis au 10, rue de Guyton de Morveau ;

Considérant que la possible vente de ces bâtiments à des bailleurs privés risque de compromettre la vocation sociale de ces locaux ;

Considérant que le Plan Local de l'Urbanisme prévoit une affectation de la parcelle de l'école rue Barrault pour l'enseignement supérieur et la recherche ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la vocation d'Enseignement Supérieur de l'ensemble des bâtiments de l'Ecole « Telecom Paris-Tech » ;

Considérant les besoins importants de la Ville de Paris en matière de logement étudiant ;

Considérant la proposition de vœu déposée par Mme Emmanuelle BECKER, le groupe communiste et les élus du Parti de gauche, votée à l'unanimité par le Conseil du 13ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Jean-Yves MANO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris se rapproche du propriétaire des bâtiments et entame des négociations afin d'acquérir (en direct ou par l'intermédiaire de l'établissement public foncier d'Ile-de-France ou d'un bailleur social) ces bâtiments et d'y réaliser des logements sociaux destinés aux étudiants.